

Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle (SMBI)

Bulletin : Suivi des cours d'eau en période d'étiage

En amont du bassin : **le 19/05/2022 et 20/05/2022**

- La Beauronne de Chancelade
- Le Blême
- Le Manoire
- La Boucheuse
- La Haute Loue
- Le Périgord

En aval du bassin : **le 20/05/2022**

- La Beauronne des Lèches
- La Beauronne de Saint-Vincent
- La Crempse
- Le Grolet
- Le Salembre
- Le Vern (3 stations)



Pourquoi ce suivi et ce document ?

L'objectif de ce document est d'informer les élus locaux et les partenaires de l'état quantitatif de nos cours d'eau.

En effet, les assecs sont de plus en fréquents et importants. Ils mettent en péril la vie aquatique de nos cours d'eau et limitent nos usages. Ce document synthétique vous permet de suivre l'évolution de quelques cours d'eau témoins présents sur le territoire de l'Isle aval.

Le syndicat a fait le choix de suivre le plus possible de cours d'eau afin de mettre un système d'alerte en cas d'assecs trop importants mettant en péril la faune aquatique et dans un second temps d'alerter les services compétents au vu des usagers.

Suivi de l'état des cours d'eau

Le suivi consiste en plusieurs relevés de mesures (débit, réduction du lit, lecture du niveau sur une échelle si présente, appréciation sur l'état global du milieu).

-  Acceptable pour la vie aquatique
-  Difficultés pour la vie aquatique
-  Vie aquatique mise en péril
-  Vie aquatique très menacée (flaques)
-  La vie aquatique n'est plus possible (assecs)

Ces données sont envoyées chaque lundi à EPIDOR qui centralise ces informations et les transmet aux services de l'Etat. Ces informations sont utilisées par la suite pour définir les arrêtés de restriction pour l'irrigation.

Une cartographie en ligne est disponible ici : <http://www.etiage-dordogne.fr/>

Arrêtés de restriction des prélèvements en eau

-  Pas de restriction
-  Seuil d'alerte : 1 j/7 (15%)
-  Seuil d'alerte renforcé : 3,5 j/7 (50%)
-  Crise : 7 j/7 (100%)

Source : préfecture de Dordogne.
Ces informations n'engagent pas le SMBI.

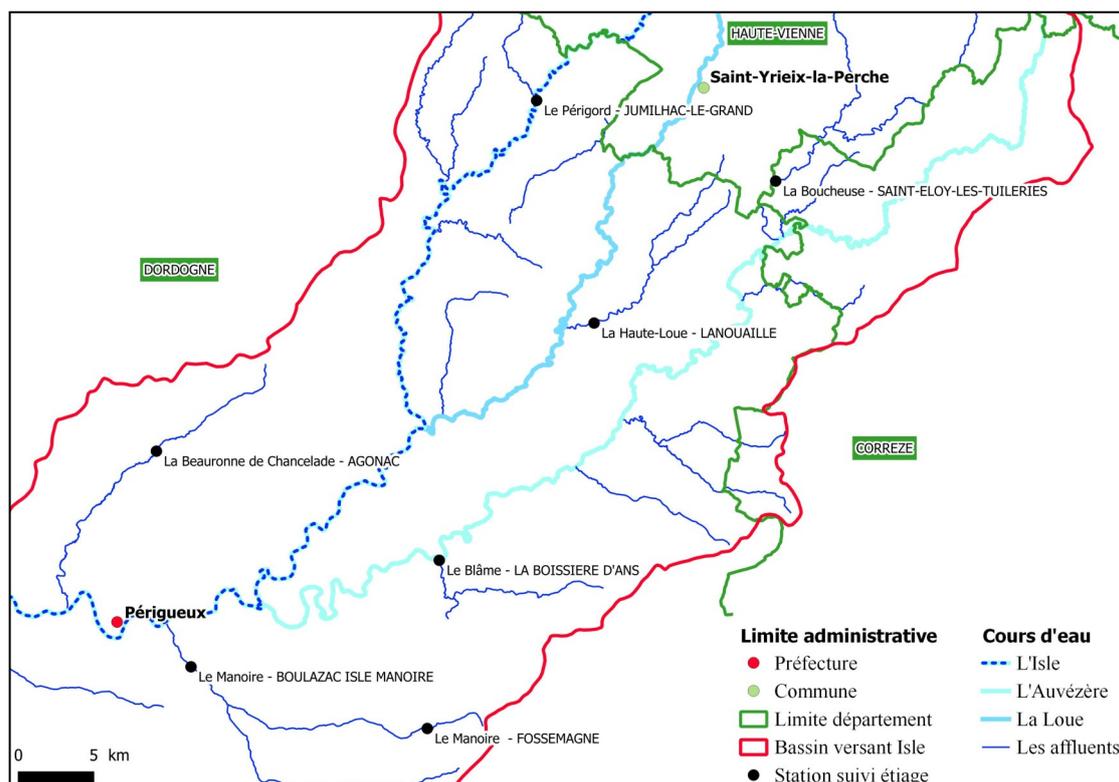
Estimation des débits des cours d'eau en amont

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
Le Manoire (aval)	Le Branchier - Moulin du Treuil	Boulazac et St Laurent sur Manoire		319	
Le Manoire (amont) **	Moulin des Brigides	Fossemagne		Observation	
Le Blâme	La Guillau-mette	La Boissière d'Ans		416	
La Beauronne de Chancelade	La Gare	Agonac		86	
La Haute-Loue	Pontajembert	Lanouaille		376	
La Boucheuse	RD18 Limite 19/87	Saint-Eloy-les-Tuileries		1350	
Le Périgord	La Faye	Jumilhac-le-Grand		210	

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

Localisation des stations

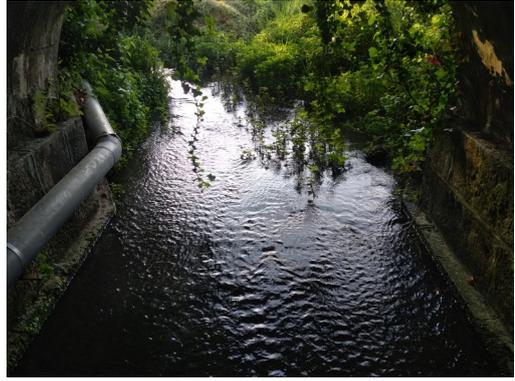


Cours d'eau en amont

Le Manoire (aval)



Le Manoire (amont)



Le Blâme



La Beauveronne de Chancelade



La Haute-Loue



La Boucheuse



Le Périgord



Estimation des débits des cours d'eau en aval

Cours d'eau	Lieu-dit	Commune	Débit estimé (litres / s) *		
			Précédent	Actuel	Tendance d'évolution
La Beauronne des Lèches	Pont de la Marconie	Les Lèches		106	
La Crempse	Centre bourg	Bourgnac		580	
Le Vern (amont) **	Le Mortier	Manzac sur Vern		Observation	
Le Vern (médián)	RD 4	Manzac sur Vern		116	
Le Vern (aval)	Champroueix	Neuvic		385	
Le Salembre **	Usine Aster	St Germain du Salembre		106	
La Beauronne de Saint Vincent	La Veyssiére	St Jean d'Ataux		88	
Le Grolet **	Moulin du Bost	St Martin / St Laurent		63	

* : L'appréciation terrain du technicien est prise en compte dans la mesure.

** : L'observation visuelle et la mesure de la hauteur d'eau sont présent en compte

Localisation des stations



Cours d'eau en aval

La Beauronne des Lèches



La Beauronne de St Vincent



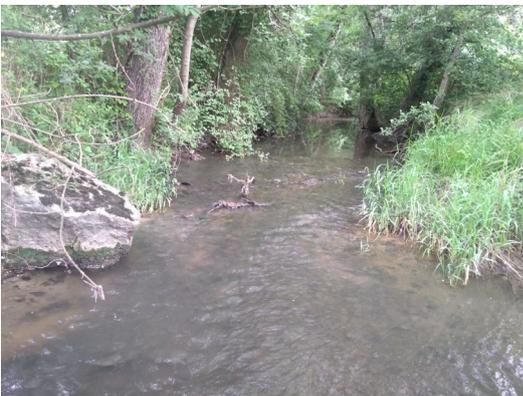
La Crempse



Le Grolet



Le Salembre



Le Vern (amont), le Mortier



Le Vern (médián), RD4



La Vern (aval), Champroueix

